



MAIRIE DE ST MICHEL DE ST GEOIRS
1550 Route de La Forteresse
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS



04.76.65.48.83



04.76.65.47.09



mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2016**

L'an deux mil seize et le 18 février, le Conseil Municipal de la Commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël MABILY, Maire.

Date de la convocation : 08 février 2016

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Joël MABILY Maire, Gérard CHAMPON-VACHOT 1^{er} Adjoint, Gilles RAMEL 2^{ème} Adjoint, Christian BARRAL-BARON, Nathalie CHILLIARD, Richard COLLET, Annick MOUNIER-PIRON, Angélique RIBOLZI et Céline SCALVINI.

Membre absent : Monsieur Christophe MABILY

Secrétaire de séance : Madame Angélique RIBOLZI

ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et l'ordre du jour est abordé.

Délibération 2016/5

Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade 2016.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 29 janvier 2016,

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le taux de 100 % pour tous les grades,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte : à l'unanimité des membres présents **la proposition ci-dessus.**

Délibération 2016/6

Objet : Demande subvention sur réserve parlementaire au Sénateur de l'Isère Michel SAVIN - travaux accessibilité Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite des bâtiments publics de la commune.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire sur le reliquat restant de

2015 auprès du Sénateur de l'Isère Monsieur Michel SAVIN pour la mise en accessibilité du bâtiment de l'Eglise.
Le coût global des travaux est estimé à 21 431,51 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Réserve parlementaire : 4 700.00 €
- DETR : 4 286,30 €
- Autofinancement communal : 12 445.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR :

- Approuve le dossier et sollicite une aide financière, au titre de la réserve parlementaire,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière

Délibération 2016/7

Objet : Avant-projet et plan de financement - travaux éclairage public

Le Maire explique que suite à notre demande, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité Commune ST MICHEL DE ST GEOIRS
Affaire n° 15-468-427
Fourniture et pose d'horloges pour extinction nocturne

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|--|----------------|
| 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 1 735 € |
| 2 – le montant total de financement externe serait de : | 1 428 € |
| 3 – la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 17 € |
| 4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 290 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil, ayant entendu cet exposé,

1 – PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **1 735 €**

Financements externes : **1 428 €**

Participation prévisionnelle : **307 €**

(Frais SEDI + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **17 €**

Délibération 2016/8

Objet : Approbation du compte de gestion 2015 de la commune.

Sous la présidence de Mr Joël MABILY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2015 de la Commune établi ainsi par Mme Maud COTTE, Trésorière de ST ETIENNE DE ST GEOIRS, Comptable de la Commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS :

* SECTION DE FONCTIONNEMENT

	REALISE
DEPENSES	208 274.31 €
RECETTES	282 635.84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	74 361.53 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	125 891.09 €
RESULTAT DE CLOTURE	200 252.62 €

* SECTION D'INVESTISSEMENT

	REALISE
DEPENSES	134 629.02 €
RECETTES	69 374.46 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 65 254.56 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	49 523.62 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 15 730.94 €

RESULTAT GLOBAL	184 521.68 €
-----------------	--------------

Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget de la Commune 2015.

Délibération 2016/9

Objet : Approbation du compte administratif 2015 de la commune.

Sous la présidence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 de la commune qui s'établit ainsi :

* SECTION DE FONCTIONNEMENT

	REALISE
DEPENSES	208 274.31 €
RECETTES	282 635.84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	74 361.53 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	125 891.09 €
RESULTAT DE CLOTURE	200 252.62 €

* SECTION D'INVESTISSEMENT

	REALISE
DEPENSES	134 629.02 €
RECETTES	69 374.46 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0.00 €
RESTES A REALISER RECETTES	0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 65 254.56 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	49 523.62 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 15 730.94 €

RESULTAT GLOBAL	184 521.68 €
-----------------	--------------

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la commune 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Cabine téléphonique

Le Maire informe l'assemblée du courrier du 8 février 2016 par lequel la société Orange indique qu'elle va procéder à la dépose de la cabine téléphonique de la commune d'ici décembre 2017.

Réunion

Le Conseil Municipal décide d'annuler la réunion prévue pour une éventuelle création de comité des fêtes, une solution ayant été trouvée pour la gestion du concours de pétanque.

Ecole

Les élus sont informés que l'Académie de Grenoble a décidé le retrait d'un poste sur la commune. La deuxième classe va donc fermer à la rentrée prochaine. Effectif prévisionnel : 77 élèves sur le RPI Toutes-Aures

Travaux accessibilité

Le Maire indique que le département ainsi que l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ont retenu nos dossiers de demande de subvention.

Budget

Le Maire propose une séance de travail le mardi 22 mars 2016 pour le budget primitif 2016 à 20h30 et programme le prochain Conseil Municipal le mardi 29 mars 2016 à 20h30.

La séance est levée à 21h40

Vu pour être affiché le 19 février 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Fait à St Michel de St Geoirs, le 19 février 2016